

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Délibéré : 12 mois de prison pour l'agresseur de l'adjoint au maire de Franceville

FADI Baker qui va purger 8 mois de prison ferme, a également écopé d'une amende de 3 millions de francs. À la grande satisfaction de la victime, Jules-Ferry Ndounou-Ngouandjila, qui ne s'est pas constitué partie civile pour le préjudice subi. Mais pour qui " la justice a fait son travail ".

Guy MADJOUPA SANGOUE TABA
Franceville/Gabon

Le verdict est tombé. Le tribunal de Franceville a infligé une peine de douze (12) mois d'emprisonnement dont huit (8) ferme au nommé Fadi Baker. Le Libanais auteur de l'agression physique, le 24 février dernier, contre le 2e adjoint au maire de Franceville en plein exercice de ses fonctions. Reconnu coupable du délit de coups et blessures volontaires et de violences et voies de fait, il écope également d'une amende de 3 millions de francs.

Comparé aux réquisitions du procureur de la République, 12 mois de peine dont 6 mois ferme, la décision du juge pour 8 mois ferme de prison apparaît plus lourde, en dépit du fait que sur le plan financier, le montant requis a été revu à hauteur de 3 millions de francs. Également impliqué dans la rixe survenue à Potos, il y a deux semaines, l'autre frère, Ahmed Baker qui a été jugé pour outrage envers un dépositaire de l'autorité publique, est condamné à six (6) mois d'emprisonnement dont un mois ferme. En sus du paiement d'une amende de un million de francs.

Autre condamnation, celle d'Angoue Baker Hicham Ahmed, faussement désigné Andjoua. Coupable du délit d'emploi illégal de travailleurs étrangers, il s'en est tiré avec 14 jours de prison et devra s'acquitter d'une amende de 600 000 francs. Trois mois d'emprisonnement ferme et une amende d'un million de francs ont été infligés à Freddy Awoura, le boucher congolais, employé par les frères Baker. Il a été jugé pour défaut de carte de séjour, mais aussi pour violence et voies de fait.

Placés sous mandat de dépôt avec l'ensemble du groupe et poursuivis respectivement pour défaut de carte de séjour et omission de porter secours, Baker Mohamed et Baker Youssef ont, sur

ordre du juge, été libérés. Les différentes parties en cause ont dix (10) jours pour faire appel.

Retour sur les faits. Alors qu'il se trouvait sur la place de Potos, pour régler la question de l'installation sur un site sécurisé des vendeuses de produits saisonniers, le 2e adjoint au maire de Franceville, Jules Ferry Ndounou Ngouandjila, a été pris à partie par Fadi Baker, le frère d'un commerçant de Potos, Angoue Baker Hicham Ahmed absolument opposé à la présence des femmes à la devanture de son magasin. L'affaire a fait grand bruit dans l'opinion. Pour l'édile qui a refusé de se constituer partie civile pour le préjudice subi, " la justice a fait son travail ".

" Nous avons là la preuve que personne n'est au-dessus de la loi ", a renchéri un autre élu de la ville, Norbert Mouyabi. À la différence de l'audience de jugement où il était arrivé en masse, le public était moins présent cette fois.



Un instantané de la sortie de l'assistance du tribunal de Franceville.

Ambowe : la jeune fille s'est-elle retrouvée mystiquement dans le véhicule d'autrui ?

Eric LAPETHA
Libreville/Gabon

POUR une surprise, s'en était une hier au quartier Ambowe, non loin du débarcadère. Et pour cause. Une jeune fille a été retrouvée gesticulant au volant d'un véhicule hermétiquement fermé dans une concession privée. Elle était vêtue d'une tenue de nuit et visiblement fatiguée.

" Nous avons été réveillés par les cris des voisins. Nous avons dans un premier temps cru à un décès, mais à notre grande surprise, c'était plutôt une présence étrangère. Une jeune fille assise dans la voiture d'autrui ", avance des riverains, qui ont promptement envahi la scène

du fait insolite. Selon les mêmes sources, il ressort que le propriétaire, une dame, a déclaré qu'elle avait pourtant bien verrouillé son véhicule le soir en rentrant. Aussi, la question que se posent nombre d'observateurs est celle de savoir comment ce chauffeur de circonstance a-t-il fait pour se retrouver à l'intérieur du véhicule duquel il n'arrive plus à descendre ? Pour d'autres riverains, il ne s'agirait ni plus ni moins que d'un acte de sorcellerie. Et que la jeune femme aurait simplement été rattrapée par le temps.

À noter qu'une scène presque similaire a été déjà vécue, il y a quelques années, du côté de Diba-Diba, un autre quartier du 1er arrondissement de la commune de Libreville. Là-bas, un certain



La jeune femme retrouvée bloquée par la propriétaire du véhicule.

Peke avait été aussi retrouvé au fond d'une fosse septique hermétiquement fermée. Prétextant qu'il s'était caché d'une patrouille de gendarmerie à ses trousses.

Aujourd'hui, dans plusieurs localités du Gabon, d'autres compatriotes sont parfois retrouvés sur les toitures des maisons. Motif : ils auraient raté leur atterrissage.